



Numéro
139



Echo

Vie de la commune

Infos mairie

Vie des associations

Etat civil

Sommaire

Conseil municipal - Pages 3-8

Le mot du Maire
Echos du 15 décembre 20 - 2 mars 21
Budget 2021
6 avril



Vie de la commune - Pages 9-15

Le centre de loisirs
Fleurissement
Un point sur les travaux
Résidence de l'espérance
Les Faucons Pèlerins

Infos mairie - Pages 16-26

La journée Défense et Citoyenneté
La boîte à livres
Ecoute sociale
Le moustique tigre
Nids de guêpes
Animaux errants
Autopartage entre particuliers
Bilan concernant la prévention des déchets
Nouvelles entreprises
Enfances jeunesses
Et la fibre ?
Transport scolaire



Vie des associations - Pages 26-27

La chasse
Association familiale
ASC Yoga
ASC Foot



LIBRE EXPRESSION

Hommage à Paule François

Etat civil - Page 32

Naissances / Mariage / Décès



Direction de publication et de communication :

B. LAGET

Mise en page : L. TENA

Imprimerie SUD OFFSET

PAPIER RECYCLE

Dépôt légal : 1er semestre 2021

1ère page : pêle mêle



Votre mairie

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

et le vendredi après midi de 13h à 17h30

Téléphone : 04.77.75.07.93

Fax : 04.77.75.23.63

mairie@mairiedechateauneuf.fr

INFOS DÉCHETS

0 800 882 735

Depuis plus d'une année, le déroulement de l'ensemble de nos activités que ce soit pour la vie de famille, le travail, les loisirs et la culture, ou la vie associative, a été fortement perturbé.

Malheureusement, nous devons aussi déplorer quelques décès parmi nos proches. Si tel est le cas pour vous, je tiens ici au nom des équipes municipales à vous témoigner toute notre sympathie.

Cela dit, et même si la situation est encore pleine d'incertitude il convient de préparer l'avenir.

Comme chaque année ce numéro de printemps présente la synthèse des budgets de la Commune, dont vous noterez qu'ils réservent une part importante à l'investissement dans des projets générateurs de recettes dans le futur.

Sans rentrer dans le détail des chiffres il s'agit d'un budget conçu dans une approche pluriannuelle pour finaliser les chantiers en cours, et préparer une nouvelle vague de réalisations utiles pour poursuivre l'amélioration des infrastructures à travers des projets structurants, tout en poursuivant la réalisation de travaux, de taille plus modeste pour améliorer notre cadre de vie.

A ce propos, je tiens à remercier l'équipe technique pour la créativité dont elle fait preuve.

Ces actions nous permettront d'apporter notre part au maintien de l'activité économique de la région, sans pour autant hypothéquer l'avenir financier de notre Commune.

Il convient de noter que la Municipalité a su bénéficier des différents dispositifs dit de relance mis en place par l'Etat, la Région, le Conseil Départemental et SEM.

Nous avons appris à vivre avec le virus, en respectant les règles de sécurité sanitaire pour limiter sa propagation.

Les travaux qu'ils soient confiés aux entreprises ou réalisés par l'équipe technique ont pu être réalisés sans trop de retard en adaptant les procédures de travail.

A titre d'exemple, les locaux de la résidence de l'Espérance et de la crèche seront livrés au début de l'été avec seulement trois mois de retard par rapport au planning initialement prévu.

Par ailleurs, les services administratifs ont adopté, lorsque cela était possible le télétravail. De nouveaux services ont été mis en place, pour faciliter vos démarches, comme l'inscription au centre de vaccination avec plus de 90 prises de rendez-vous.

En revanche, la situation est beaucoup plus critique au niveau des associations qui ont dû suspendre depuis plus d'un an l'ensemble de leurs activités.

D'une certaine manière ces activités rythment notre vie communale tout au long de l'année, et je crains qu'elles ne puissent pas reprendre avec le même niveau de convivialité dans les prochains mois.

Cela dit, je ne doute pas que les bénévoles sauront rebondir le moment venu !

Le Maire

Echo du 15 décembre 2020

Plan Communal de Sauvegarde

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

Illuminations granger par le SIEL

Il y a lieu d'envisager divers travaux d'illuminations à Granger. Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Adhésion service de santé au travail par le CDG 42

Le CDG est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Cet établissement reçoit tous les ans notre contribution pour accomplir ces missions. De plus, des services optionnels peuvent être proposés, c'est le cas en ce qui concerne la médecine professionnelle et préventive.

Dénomination allée projet Imm@bois

Le projet Imm@bois consistant en la création de deux bâtiments pour une micro crèche et une résidence devrait se terminer en milieu d'année 2021. Afin d'accéder à cette résidence, une voie a été créée pour permettre de desservir ces logements. Elle sera dénommée « Allée de l'Espérance ».

Demande de subventions pour la salle des Pervenches

Il y a lieu d'effectuer la rénovation de la salle des Pervenches pour la mettre en conformité et afin de limiter les nuisances pour les habitations alentour. La commune a présenté un dossier de demande de subventions à la Région dans le cadre du « bonus relance ». Maintenant, il convient de préciser ce projet avec un montant estimatif des travaux de 254 000 € et l'accord pour le lancement du projet.

Décision modificative du budget de la commune

Il est nécessaire d'établir une décision modificative afin de constater les recettes et les dépenses pour le 2^{ème} terrain de foot et pour l'Ilot@ge.

Demande de subventions dotation solidarité 2021

le Département peut soutenir les communes en mettant en place une enveloppe dans le cadre de la dotation solidarité 2021 pour financer divers travaux comme la rénovation de la chaufferie du château, la rénovation de l'étang de pêche, le changement des menuiseries de la salle des fêtes, la création d'une cuisine salle ERA. La commune peut donc présenter ces dossiers pour une demande de subventions.

Décision modificative du budget du BIL

Il est nécessaire d'établir une décision modificative afin d'intégrer la perte de loyers suite à la liquidation judiciaire d'une entreprise au Château.

Dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2020 du budget de la commune

Préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, les dépenses d'investissement peuvent être mandatées dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

Contrat enfance jeunesse du Pays du Gier

Le SIPG et la commune ont signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Il porte sur une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Il vise à favoriser les actions contribuant au développement et au maintien de l'offre de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Subvention exceptionnelle de l'Association Familiale de Châteauneuf

Par lettre du 22 octobre 2019, l'association Familiale sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation du téléthon 2019. Accord pour 200€.

Remboursement Monsieur le Maire pour l'achat du lustre du Billard

Le lustre de la salle du Billard a été détérioré. Afin de bénéficier d'un tarif intéressant, il était nécessaire de commander sur internet. Cette commande n'était possible qu'avec un paiement par carte de crédit pour un montant de 123,12 €.

Indemnité de déneigement aux agriculteurs

La commune fait parfois appel à des exploitants agricoles pour déneiger les voies communales. Il propose de les dédommager et de leur octroyer une indemnité horaire de 90 € TTC.

Echo du 02 mars 2021

Rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif 2019

La compétence assainissement a été transférée à Saint Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2011. Conformément aux dispositions du CGCT, les rapports relatifs à l'exercice 2019 ont été présentés. Le conseil municipal de chaque commune est destinataire du rapport annuel adopté.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

La compétence eau potable a été transférée à Saint Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2016. Conformément aux dispositions du CGCT, les rapports relatifs à l'exercice 2019 ont été présentés. Le conseil municipal de chaque commune est destinataire du rapport annuel adopté.

Pacte de gouvernance de St Etienne Métropole

Par délibération en date du 5 octobre 2020, le conseil métropolitain a décidé de mettre en place un pacte de gouvernance. Le projet a été l'objet d'un examen par les maires dans le cadre de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 19 janvier 2021. Saint-Étienne Métropole doit adopter ce pacte dans les 9 mois à compter du renouvellement général des membres du conseil métropolitain, après avis des conseils municipaux rendus dans un délai de 2 mois, après transmission du projet de pacte de gouvernance

Groupement d'achat d'énergie verte par le SIEL

Le SIEL est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part. Châteauneuf adhère au groupement d'achat d'énergies et participe aux marchés d'achat groupés de gaz et d'électricité qui se terminent respectivement les 30/06/2021 et 31/12/2021. Le SIEL TE Loire doit renouveler ces marchés pour une période de trois ans.

Plan de formation mutualisé par le centre de Gestion

Il est nécessaire de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Le CDG et le CNFPT ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2018 – 2021.

Rapport de gestion et états financiers de NOVIM

Le CGCT précise dans son article 1524-5 que les «organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration». Aussi, pour satisfaire à cette obligation, la NOVIM a transmis le rapport de gestion ainsi que les états financiers validés par l'assemblée générale mixte.

Demande de subventions DSIL pour Ilot@ge

La commune compte intégrer dans ses actions de développement une station mobile de production d'hydrogène vert dans le prolongement de la plateforme ILOT@GE. Aussi, il convient de demander des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de l'enveloppe dénommée DSIL, la Région au titre du soutien à l'innovation, le Département ou tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Demande de subventions DETR pour Foot

Compte tenu de la vétusté du terrain, il convient de refaire le tapis synthétique et la clôture supportant les pare-balons. De plus, la technique préconisée à l'époque de la construction avec une garniture en granulats fabriqués à partir de caoutchouc recyclé devrait être prohibée dans les prochaines années. Ainsi, cette opération peut être considérée comme une mise aux normes de l'installation. Aussi, il convient de demander des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de l'enveloppe dénommée DETR, la Région, le Département, le District, la FAFA ou tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Délégués SIEL

A la suite des élections municipales, le délégué titulaire et le délégué suppléant chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire ont été désignés par délibération du 16 juin 2020. Il convient de modifier cette représentation en désignant Mme MAKAREINIS comme suppléante.

RETROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS REALISES

Année	Montant	Subvention	Taux de subvention
2009	491 285	90 474	18,42%
2010	556 308	180 274	32,41%
2011	377 521	68 341	18,10%
2012	700 482	33 240	4,75%
2013	495 072	74 461	15,04%
2014	774 800	176 000	22,72%

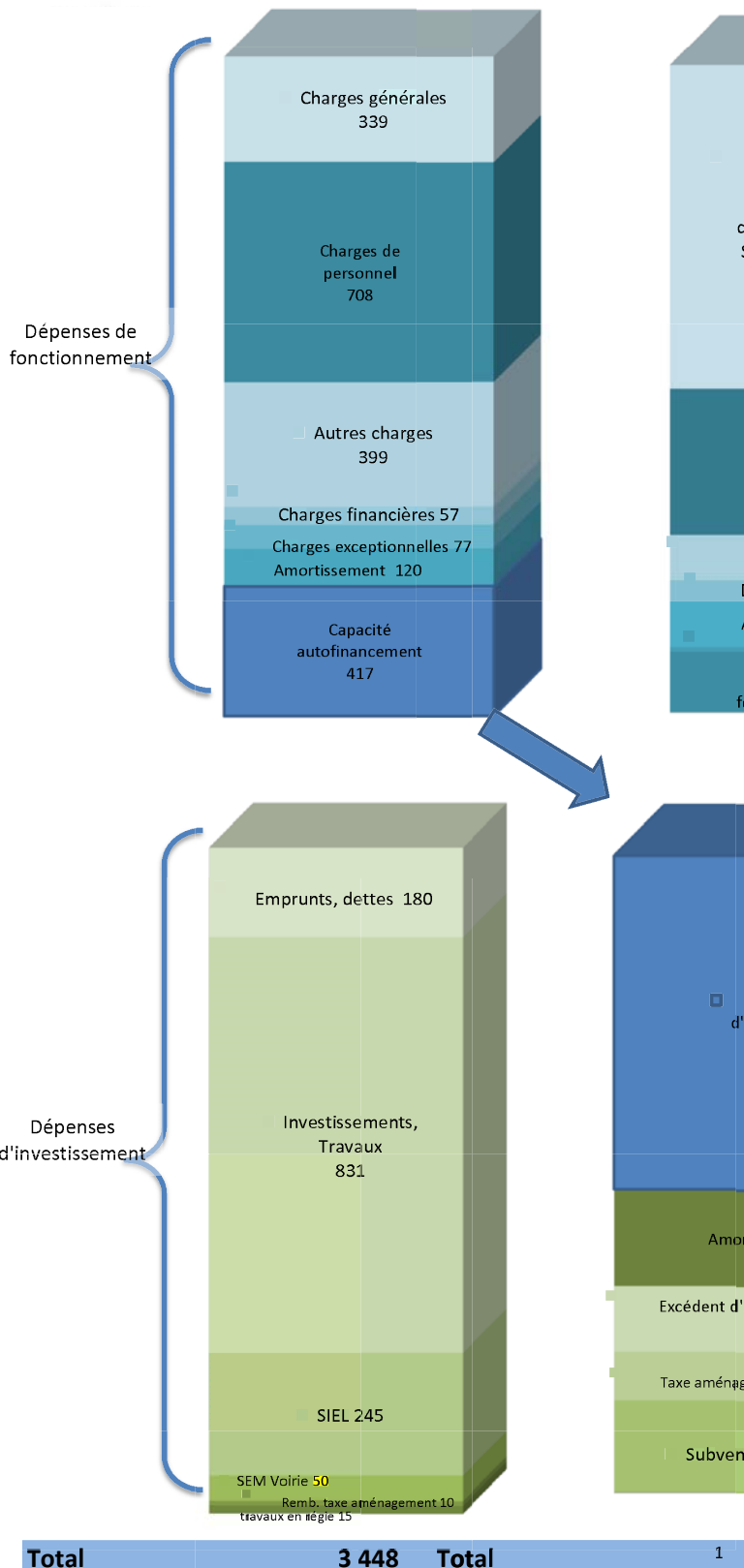
Pour plus de détails sur les années 2009 à 2013, voir les bulletins municipaux antérieurs.

	Richardon*	143 000	
	Réseaux de voirie	75 150	31 896
2	Monument au morts*	25 318	4 641
0	Jeux pour enfants*	27 425	
1	Noue Paysagère*	87 600	
5	Réseaux secs*	993 800	
	Immeuble du bourg*	271 000	
	TOTAL ANNUEL	1 623 293	36 537
	Taux de subvention 2015		2,25%
	Jeux pour enfants*	32 392	14 308
2	Noue Paysagère*	91 840	83 230
0	Madone	60 650	
1	Abords du Bourg*	279 260	
6	Immeuble du bourg*	209 989	
	TOTAL ANNUEL	674 131	97 538
	Taux de subvention 2016		14,47
	Eclairage public	63 165	
	Chemins	14 285	
2	Camion ISUZU	69 438	
0	Immeuble et abord du bourg*	241 053	71 900
1	Mur de soutènement	16 353	
7	Parking du stade	185 427	58 299
	TOTAL ANNUEL	589 721	130 199
	Taux de subvention 2017		22,08
	Permis d'aménager lotissement*	11 829	
	Achat de terrain	620 783	
2	Immeuble et abord du bourg*	118 833	
0	Rénovation salle des anciens	21 690	
1	Ilot@ge*	339 510	250 000
8	Matériel et outillage	49 090	
	TOTAL ANNUEL	1 161 735	250 000
	Taux de subvention 2018		21,52
	Eclairage public	31 343	
	Terrain entrainement foot	130 774	72 000
	Vestiaire du foot	43 862	7 500
2	Immob bois*	205 543	50 000
0	Entretien de bâtiment et réseaux	22 660	
1	Ilot@ge*	394 197	
9	Matériel informatique et outillages	23 001	
	Lotissement*	236 113	47 223
	TOTAL ANNUEL	1 087 493	176 723
	Taux de subvention 2019		16,25045862
	Impasse des giraudières	23 700	
	Entretien de bâtiment et terrain	60 321	21 000
	Immob bois*	1 396 905	550 000
	Ilot@ge*	125 133	204 000
	Voirie et Réseau	142 038	7 000
	Véhicules	30 470	
	Matériel informatique et outillages	25 864	
	Lotissement*	21 186	
	TOTAL ANNUEL	1 825 617	782 000
	Taux de subvention 2020		42,83%
	TOTAL GENERAL (2009-2020)	10 357 458	2 095 787
	Taux de subvention général		20,23%

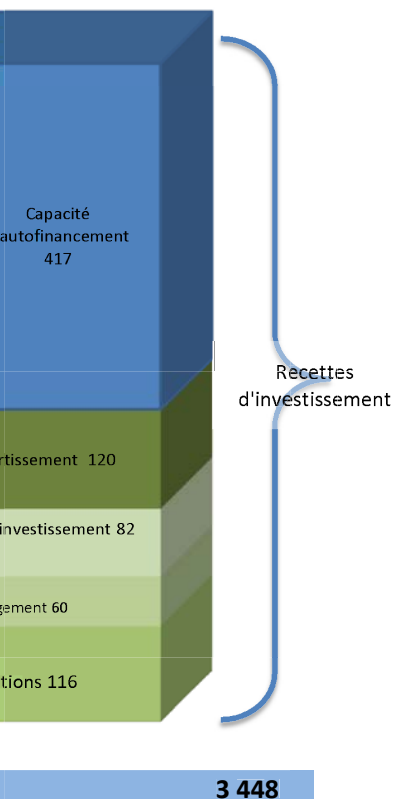
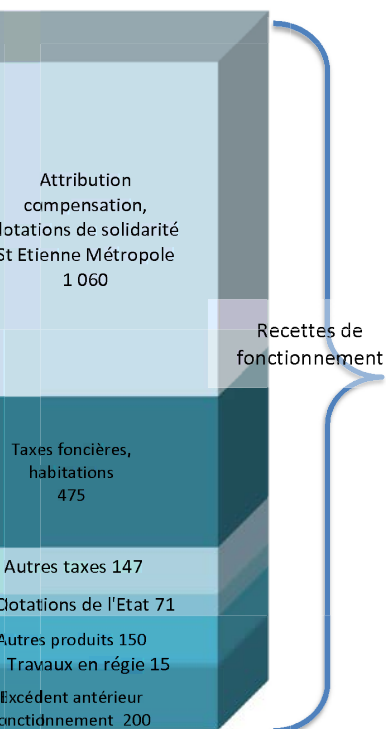
* opérations pluriannuelles

Budget Principal Communal 2021

en milliers d'euros



BUDGET 2021 EN CHIFFRES



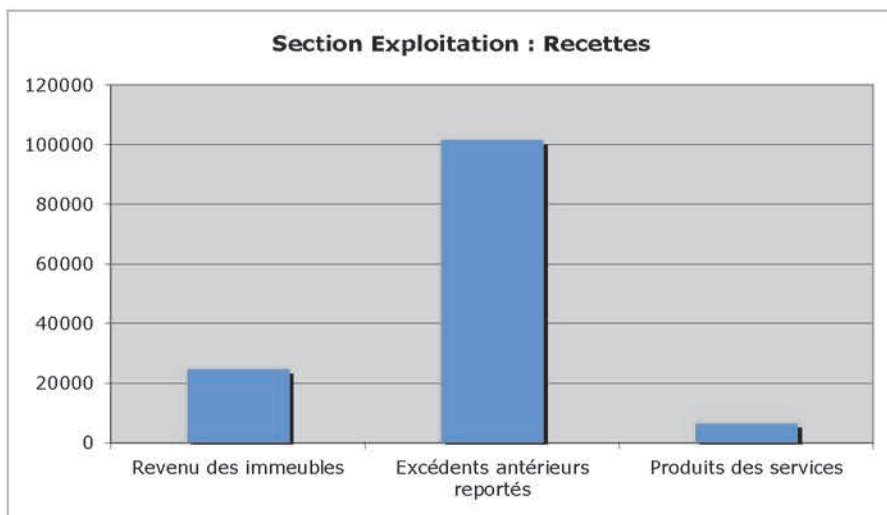
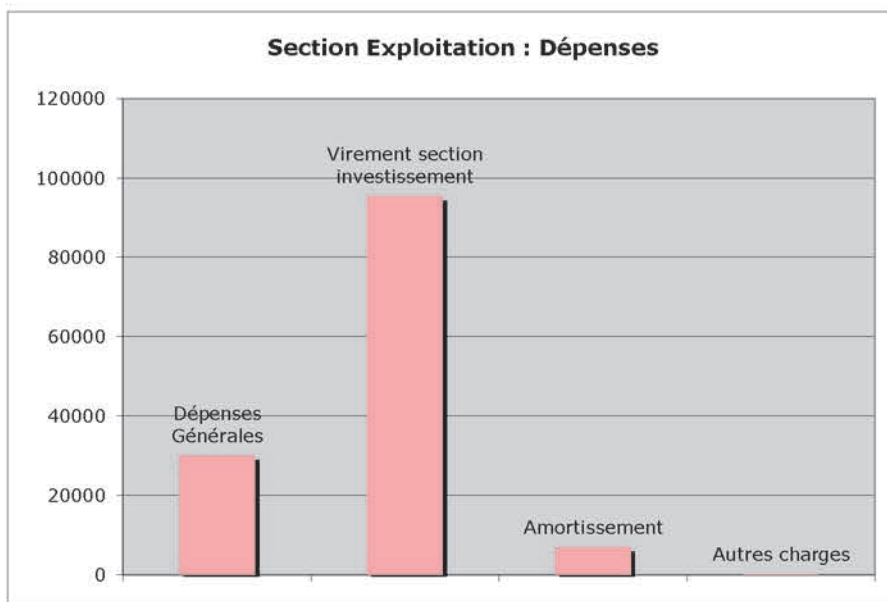
Comme chaque année ces deux pages présentent de manière synthétique les grandes masses du budget 2021. Bien évidemment, l'ensemble des budgets sont consultables en Mairie .

Les principaux investissements 2021 portent sur :

- la finalisation de l'espace intergénérationnel: résidence de l'espérance et crèche ;
- la reprise totale de l'impasse des Mélèzes ;
- la rénovation de la salle des Pervenches ;
- une étude globale sur les bâtiments et les abords du Château;
- d'autres investissements seront programmés en fonction des subventions obtenues.

Dans le cadre des travaux pris en charge par SEM depuis les remontées de compétence : Eau, Assainissement, Voiries et réseaux secs , il convient de mentionner la réalisation d'une étude globale sur la reprise complète des réseaux et l'aménagement de la voirie pour le Bourg.

LE BUDGET INDUSTRIEL ET LOCATIF



Echo du 06 avril 2021

Vote des taux des différentes taxes

Taxe d'habitation (8,8%), taxe foncier bâti (24,1% comprenant la taxe communale de 8,8 % et la taxe départementale de 15,30 %), taxe foncier non bâti (47,07%)

Compte de gestion, Comptes administratifs 2020, Budgets Primitifs 2021 : Approbation.

Imputation et investissement des dépenses inférieures à 500 €

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 euros TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles ne figurant pas sur la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement. Cependant, peuvent être imputés en section d'investissement les biens meubles non mentionnés dans la nomenclature d'un montant inférieur à 500 euros TTC. Approbation.

Modalités de recouvrement de la contribution des communes pour le SIPG

La commune adhérente au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier peut s'acquitter de sa contribution par la fiscalisation c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément aux quatre taxes directes locales.

Demande de subvention Imm@bois

Saint Etienne Métropole a lancé un plan de fonds de concours relance au titre des exercices 2020 à 2023. La commune compte présenter le dossier pour la création d'un aménagement immobilier intégrant des logements locatifs et une micro crèche dans le cadre du programme IMM@BOIS Tranche 2.

Heures supplémentaires agents de la commune

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et C ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature. L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Vente de terrains impasse de la rose des Vents

Un permis d'aménager a été déposé pour la réalisation de 5 lots sur la parcelle AE50. Les travaux de viabilisation sont maintenant terminés. Aussi, ces lots sont donc à la vente. Deux promesses de vente ont été envoyées en mairie pour le lot 1 et le lot 5.

Remise de colis des seniors



Le repas des seniors n'ayant pu se tenir comme à son habitude au moment de Noël à cause de la situation sanitaire, il a donc été remplacé par une distribution de colis organisé du 21 au 24 décembre par les élus. En plus des traditionnels chocolats, fleurs et bouteilles offerts à cette occasion, les enfants du centre aéré ont souhaité apporter leur contribution en confectionnant de belles cartes de Noël et en laissant un message fort à nos aînés.

Nous espérons bien sûr tous nous retrouver pour fêter comme il se doit Noël 2021 !



Centre de loisirs de février

Lors de ces vacances de février, les enfants ont pu profiter, de la venue d'une grande structure gonflable, ils ont adoré faire le parcours et sauter partout.

Ils ont appris à boxer comme des champions, mais sans les bleus et le Yoga du rire avec Liliane POMEON les a beaucoup détendus.

Et ils ont enfin pu profiter d'une sortie, et malgré le manque de neige, le bessat les a éclatés. Ils ont quand même pu se faire une descente de luge dans le peu de neige présente sur place.

Nous n'avons pas pu accueillir les enfants ces vacances d'avril, mais l'équipe d'animation attend avec impatience cet été !

Nous serons ouverts du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet, puis du lundi 23 août au mercredi 01 septembre, afin de coller au mieux avec l'école.

Nouveauté cette année,

Wassila BALHADJ présente pendant l'arrêt maternité de Lucie ANTOINE, va ouvrir **un pôle ado** cet été. Il concerne tous les enfants de 11 à 17 ans dès lors qu'ils sont au collège (année précédente), 2 sorties par semaine seront proposées (dans la limite du protocole imposé à ce moment-là). Plus d'informations à venir sur le site internet.

N'hésitez pas à contacter Wassila, si cet accueil vous intéresse, au 06 33 31 81 10.



Fleurissement

La commission fleurissement s'est réunie ce vendredi 30 avril afin d'effectuer la distribution des fleurs pour les familles récompensées en novembre dernier et aussi pour les 110 jardinières de la commune entretenues par les particuliers. Plus d'une cinquantaine de familles castelneuviennes s'est vue remettre une suspension de géranium toutes catégories confondues.

Et pour toutes les familles qui ne sont pas encore inscrites et qui souhaitent participer à ce concours des maisons fleuries, il est toujours possible de se faire connaître en mairie.

Lors de cette après-midi de distribution, nous avons également remis des géraniums pour les 110 jardinières de la commune. A ce propos, nous allons remplacer petit à petit (sur 3 ans) toutes vos jardinières en les nettoyant et en les repeignant. Déjà plus d'un tiers des jardinières a été renouvelé durant cet hiver et ce début de printemps.

La commission fleurissement travaille en étroite collaboration avec le personnel du Centre Technique Municipal afin de réfléchir à de nouveaux aménagements.

Ainsi, avec la fin des travaux sur Granger, un nouveau massif a été mis en place. Également au château, l'aménagement d'un nouveau massif a été réalisé devant la cour du château. Des personnages ou des motifs vont apparaître sur les massifs nouvellement aménagés.



Vous avez certainement vu le retour du pressoir chemin de Vitty après un relooking complet. De nouveaux bacs à fleurs sont aussi apparus au bourg et nous réfléchissons à de nouvelles essences à planter au château et à l'installation de ruches.

Au cours de vos promenades, n'hésitez donc pas à aller faire le tour de la commune afin d'admirer toutes ces nouveautés !

D'autres évolutions auront lieu à d'autres endroits de la commune ainsi qu'au château pour le plus grand plaisir de nous tous ! Si vous avez des idées ou des suggestions, n'hésitez pas à les faire remonter à la commission fleurissement.

Un grand merci à toutes les personnes qui entretiennent les jardinières de la commune en plantant les fleurs distribuées et en ayant en charge leur arrosage pendant toute la belle saison !

Un grand merci également au personnel du centre technique municipal qui s'est beaucoup investi et qui est force de proposition pour faire évoluer de façon positive ce fleurissement.

Et enfin, un grand merci à toute l'équipe de la commission fleurissement qui a été renforcée avec l'arrivée de nouveaux élus et qui parcourt à chaque passage des kilomètres pour aller admirer et récompenser vos belles plantations ! Un premier passage a déjà eu lieu vers Pâques et un second passage aura lieu dans les tous premiers jours de juillet alors tenez-vous prêt !

Travaux Granger

C'est maintenant terminé ! Les derniers poteaux électriques ont été enlevés. Mise à part quelques finitions de branchement à finaliser vers quelques particuliers, tout est OK.

Il ne reste plus qu'à attendre le déploiement de la fibre.

Le paysage a totalement changé. « Il y a juste les tourterelles qui sont obligées de se réorganiser pour leur perchoir ».

Tous les enrobés ont été repris sur le hameau ce qui fait la joie des gamins avec leurs vélos, le soir après l'école.

En conclusion, je dirai que même avec les restrictions sanitaires, le chantier s'est bien déroulé. Pour ma part, pour avoir collaboré avec toutes les entreprises, je peux dire MERCI pour l'écoute et le travail demandé.

De leur côté, les employés communaux ont bien participé aussi avec le réaménagement des espaces verts et fleuris.





Durant les derniers mois les agents du service technique ont réalisé plusieurs aménagements de proximité, afin d'améliorer encore notre cadre de vie.

Vous reconnaitrez dans les illustrations jointes les travaux qui concernent votre hameau.



Résidence de l'espérance

Les travaux de construction de deux bâtiments, à proximité du Parc du MOLLARD vont bientôt se terminer.

Leur construction a été réalisée par la Municipalité dans le cadre du projet IMM@BOIS qui a bénéficié du soutien financier de l'Etat, la Région AURA, CD 42.

Un effort particulier a été fait pour obtenir le label PROPASSIF, et intégrer des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, et géothermie à moyenne profondeur) pour favoriser l'autoconsommation énergétique de manière à diminuer les coûts induits, au niveau des charges locatives, tout en garantissant le confort des résidents.

Ces bâtiments seront livrés dans le courant de l'été, et pourront être mis en location à l'automne. Il s'agit de 3 appartements de type T3 et 9 appartements de type T2 selon les plans joints. Chaque appartement disposera d'une terrasse privative, et bénéficiera d'un système de chauffage en hiver et de rafraîchissement en été indépendant.

Dans le contexte intergénérationnel lié à la proximité de la crèche, nous privilégierons, au niveau des locataires, l'accès des seniors valides.

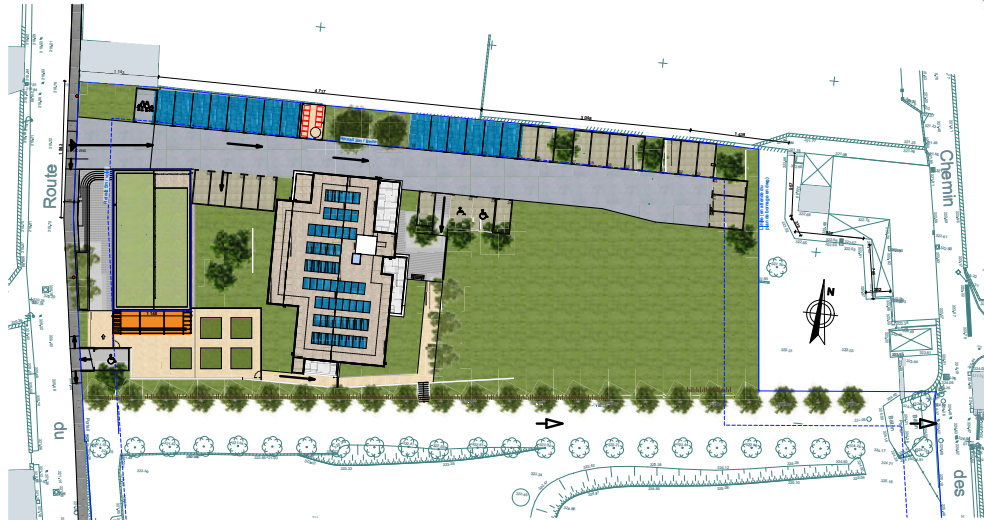
A ce propos, une salle commune de 66 m² dédiée à des activités d'animations en journée a été intégrée au rez-de-chaussée. De même pour celles et ceux qui ont la main verte un jardin pourra être partagé avec la crèche.

Si vous êtes intéressé il convient de vous signaler en Mairie au 04 77 75 07 93.

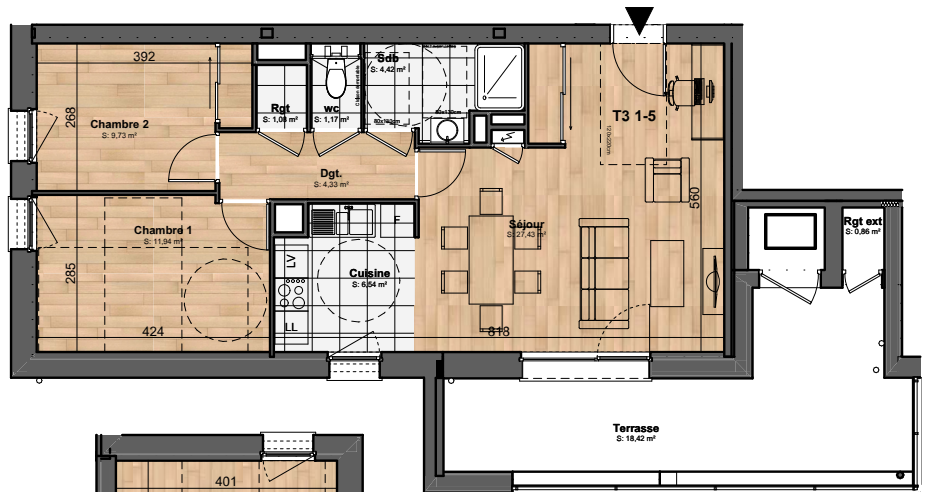




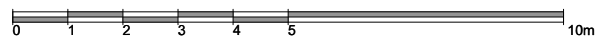
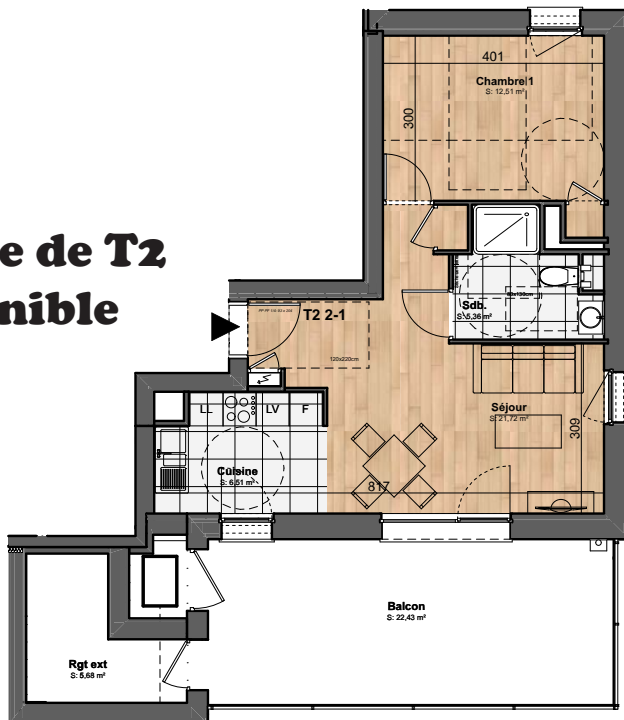
Résidence de l'espérance



Exemple de T3 disponible



Exemple de T2 disponible



Des nouvelles des Faucons pèlerins

Quatre nouveaux fauconneaux sont nés sur la cheminée Marrel, les voici en images.



Une Tourterelle turque a servi de petit-déjeuner aux fauconneaux. Les plumes sombres de leurs ailes commencent à apparaître et ils se tiennent de plus en plus souvent debout sur leurs pattes et non plus « assis » sur leurs tarsi.



Jour de pluie sur Châteauneuf : la femelle a tenté deux sorties à la matinée, mais elle est revenue bredouille et complètement trempée.



3 femelles (à gauche) et un seul mâle, à droite, de taille inférieure à ses soeurs et au plumage plus strié et plus brun.

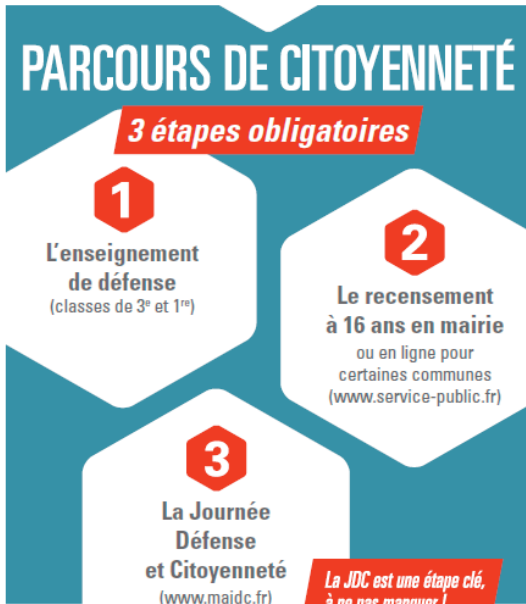
La dernière des trois jeunes femelles a elle aussi quitté le nichoir.



Le couple d'adultes continue d'utiliser le nichoir comme reposoir.

Source : loire.lpo.fr

La Journée Défense et Citoyenneté



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



Secrétariat général pour l'administration
Direction du service national
et de la jeunesse



Programme du ministère des Armées pour l'Héritage des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux!

MINISTÈRE DES ARMÉES

- Ministère des Armées
- armees_gouv
- @Armees_Gouv
- MinistèredesArmées

ARMÉES JEUNESSE

- Armées Jeunesse
- armees.jeunesse
- MinistèredesArmées playlist Jeunesse

AUX SPORTS JEUNES CITOYENS!

- auxsportsjeunes citoyens

ARMÉE DE TERRE

- Armée de Terre
- armee2terre
- @armeedeterre
- Armeedeterrre

ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

- Armée de l'Air et de l'Espace
- armeedelair
- @armee_de_lair
- Armeedelairfrancaise

MARINE NATIONALE

- Marine Nationale
- marinenationale
- @MarineNationale
- MarineNationaleOfficiel

GENDARMERIE NATIONALE

- Gendarmerie Nationale
- gendarmerie_nationale_officiel
- @Gendarmerie
- gendarmerienationaleofficiel

« AUX SPORTS JEUNES CITOYENS! » : ENTREZ SUR LE TERRAIN!

- Vous êtes représentant d'une institution publique, d'une association et souhaitez proposer ou participer à une action labellisée : Consultez la « boîte à outils » Aux sports jeunes citoyens! en vous rendant sur www.defense.gouv.fr/aux-sports-jeunes-citoyens et contactez votre référent local.
 - Vous êtes une entreprise et vous souhaitez nous accompagner dans le programme : Devenez mécène du programme Aux sports jeunes citoyens! Contactez nous : contact@lafederationdefense.fr
- www.defense.gouv.fr/sga

 - rubrique-actualites > actualites
 - aux-sports-jeunes-citoyens
- Vous souhaitez rester informé de notre actualité et tout savoir sur le sport-mémoire et les JOP 2024 : Suivez-nous sur Instagram : [@auxsportsjeunes citoyens](https://www.instagram.com/auxsportsjeunes citoyens)



ci-dessus : journée d'intégration Aux sports jeunes citoyens! pour les jeunes du lycée professionnel Louise Michel d'Épinay-sur-Seine à la caserne de gendarmerie de Drancy (93)



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

- J'ai entre 16 et 25 ans
- Je m'inscris en quelques clics
- Je m'informe de A à Z



La boîte à livres



DEPOSEZ



PRENEZ

ECHANGEZ



Suite au succès de la boîte à livres, une deuxième étagère a été installée au premier étage de la mairie. Le principe de fonctionnement est simple : chacun peut y déposer ou emprunter un ou plusieurs livres d'une manière libre et gratuite. Ce contexte souple repose sur l'échange et le partage. Seule règle à respecter : la dépose d'ouvrages en bon état. Des bouquins, des revues de tous styles sont à disposition pour tout public. Merci pour votre active contribution.

Partageons nos lectures...

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) meteo.fr • #canicule

Ecoute sociale



« A l'écoute et proche des Seniors... »

Tout a commencé, suite au plan canicule, avec le rappel de certaines recommandations : inciter à l'hydratation, rester au frais, à l'ombre, se mouiller le corps, fermer les volets, baisser les stores...

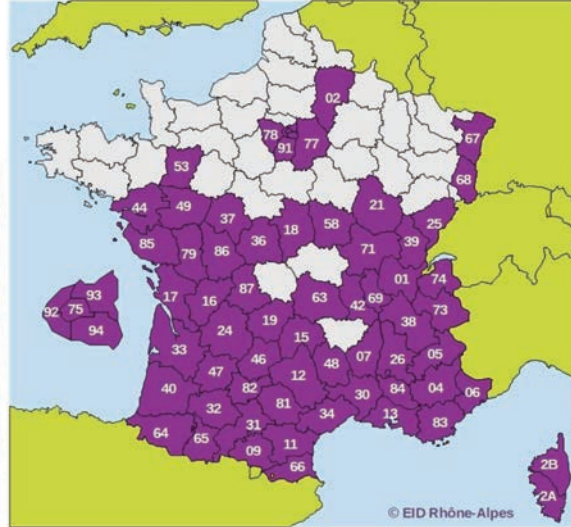
Une prise de contact téléphonique a été mise en place auprès des personnes âgées, seules, isolées ou en situation fragile en ayant fait la demande.

Avec l'arrivée du Coronavirus, dès le premier confinement en mars 2020, il a été jugé nécessaire et indispensable de maintenir du lien par un appel téléphonique de manière hebdomadaire. A défaut d'une visite, d'activité physique et sociale, pour lutter contre l'isolement et la déprime, cette initiative est fortement appréciée. Une vraie relation s'est installée par le biais d'une discussion téléphonique même courte. Une cinquantaine d'appels est effectué. Par l'intermédiaire de ce service, les personnes intéressées par la vaccination ont bénéficié d'une facilité de prise de rendez-vous sur le centre Marrel à Rive de Gier. Plus de 70 personnes ont été dans ce cas, entièrement satisfaites de cette prestation.

Si vous souhaitez faire partie de la liste des Castelneuviennes et Castelneuviens pour être contacté en cas d'épidémie, de phénomène climatique particulier qui engendrent des mesures spéciales, spécifiques, vous pouvez le signaler en mairie en appelant le 04 77 75 07 93.

Le moustique tigre dans la Loire

Le moustique *Aedes albopictus* a été identifié en 2004 pour la première fois en France métropolitaine, dans le sud-est des Alpes-Maritimes vers Menton.



Il est présent maintenant sur 64 départements.



LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE TIGRE

Nos conseils

- Supprimez toute eau stagnante autour et à votre domicile
- Videz les vases et les soucoupes des pots de fleurs
- Mettez à l'abri tout ce qui peut se remplir d'eau (seau, arrosoir, bâches plastiques...)
- Couvrez les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un tissu
- Ramassez les fruits tombés
- Nettoyez régulièrement gouttières et caniveaux

COUPONS L'EAU aux MOUSTIQUES!

PAS D'EAU STAGNANTE = PAS DE MOUSTIQUE

A nous de jouer!

Nids de guêpes : sauf urgence, n'appellez plus les pompiers!

Depuis le 1er mai 2019, les sapeurs-pompiers de la Loire n'interviendront plus pour détruire les nids d'hyménoptères, sauf dans les cas d'urgence.

DESTRUCTION NID DE GUÊPES ET FRELONS • INTERVENTION 7/7 LOIRE • HAUTE LOIRE

Si vous êtes confrontés à un nid de guêpes, de frelons, de bourdons... N'attendez pas !
Notre équipe de professionnels intervient rapidement sur tous types de surfaces : Conduit de cheminée, toiture, grenier, façade, terre, arbre, haie,...

Intervention 7/7 et sans déplacement forfaitaire le week-end et jours fériés.

Intervention à hauteur d'homme	Intervention en hauteur (de 2 à 5 m)	Intervention sur toiture
70 €	90 €	110 €

Les frais de déplacement sont calculés au km. Contactez-nous pour un devis personnalisé.

NID DE GUÊPES. LE SAVIEZ-VOUS ?
- Traitement préventif et curatif des toitures et terrasses par poufrage
- 110 € de mise en chantier + 2 €/m² traité

Tel : 06 85 52 80 29 - 06 18 44 64 59

www.loire-guepes.fr
loire-guepes@hotmail.fr

UN NID DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES ?

Contactez LOIRE-CHENILLES

Traitement par échouillage	à partir de 90 € + 4 €/km
Traitement par pose d'écopage	à partir de 90 €
Traitement par pose de pilge à phéromone	45 € / arbre
Traitement par pose de nichoir à mésanges	45 € / arbre

Si vous êtes confrontés à un nid de chenilles processionnaires, n'attendez pas !
Notre équipe de professionnels intervient 7/7 dans tout le département de la Loire.

Selon la saison nous pourrions vous proposer une solution adaptée afin de lutter contre la propagation des chenilles processionnaires dans vos arbres.

Tous les frais de déplacement sont relatifs au km.

Tel : 06 85 52 80 29 • www.destruction-chenilles-proceSSIONNAIRES.fr

F-G LOIRE UN PROBLÈME ? UNE SOLUTION !

DÉSINSECTISATION

Destruction nids de Frelons et Guêpes

INTERVENTION 7/7

fgloire42@gmail.com
07.68.26.91.12
06.19.48.20.39

St-Chamond

Prix forfaitaire modéré !

Animaux errants



Chaque année, la commune de Châteauneuf passe une convention avec la SPA pour la prise en charge des chiens et chats capturés. Il convient donc si vous trouvez un animal errant de bien vouloir contacter soit les services de la mairie soit de contacter directement la SPA de Brignais du lundi au vendredi : 9h à 12h / 13h à 17h30 au 04 78 38 71 71. Des cages peuvent être mis à disposition afin de récupérer les animaux errants.

La SPA permet de

- RECUEILLIR

Elle recueille les animaux en détresse, abandonnés, perdus ou maltraités.

- FAIRE ADOPTER

Elle offre aux animaux recueillis une nouvelle chance en mettant tout en oeuvre pour leur retrouver une famille.

Que dit la loi ?

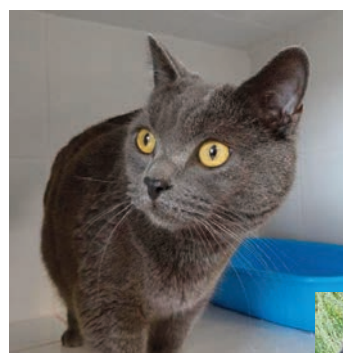
Toute personne qui élève, garde ou détient un animal et qui ne respecte pas ces obligations encourt une amende de 750 €.

La personne qui inflige, volontairement, sans nécessité, publiquement ou non, des mauvais traitements à un animal, encourt une amende de 750 €.

Pour mémoire, les actes de cruauté délibérés commis envers un animal sont passibles de peines lourdes, prévues par l'article 521-1 du Code pénale, qui peuvent aller jusqu'à deux ans de prison et de 30 000 euros d'amende.

L'animal, selon la loi, est à la disposition de son propriétaire pendant 8 jours ouvrés à partir de sa date d'entrée en fourrière. Passé ce délai, il est réputé abandonné.

Le propriétaire en perd la propriété (art L211-25 du code rural)



Des pensionnaires à l'adoption



Sensibilisation feux de forêt

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

Ni feu ni barbecue
aux abords des forêts

Pas de cigarette
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture

Pas de travaux sources d'étincelles
les jours de risque d'incendie

Pas de combustible contre la maison
bois, fuel, butane...

Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte
en localisant le feu avec précision

Je me confins dans ma maison
elle est mon meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gov.fr
 #FeuxDeForet

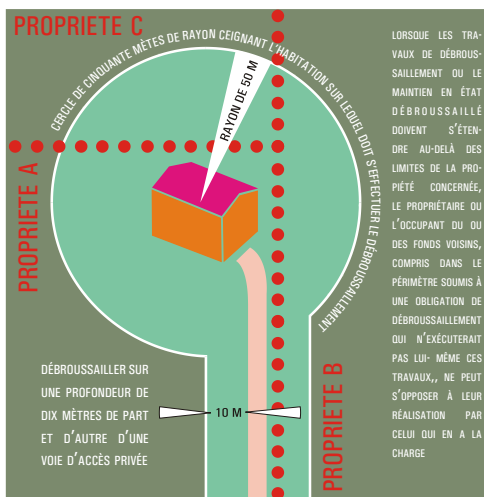
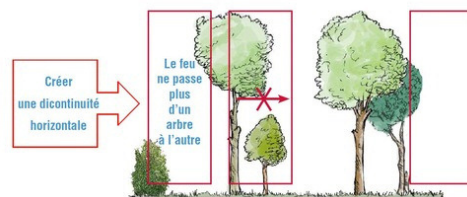
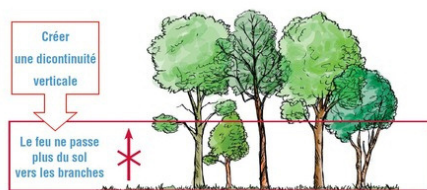
le débroussaillage

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres de

terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisement.

On entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe

Le débroussaillage doit s'accompagner de l'élagage des branches basses des arbres ou arbustes persistants, jusqu'à une hauteur de deux mètres. En outre, les branches devront être coupées à une distance minimale de cinq mètres au droit des murs et du toit des habitations. Le débroussaillage inclut nécessairement l'élimination des rémanents qui doivent être évacués, soit broyés, soit incinérés dans le strict respect des réglementations en vigueur.



DDT Loire-SE, Communication, mars 2012. Sources photographiques pour parties : Syndicat mixte forestier du Vaucluse - Commune de Saint-Egreve



Autopartage entre particuliers

Le Parc du Pilat développe un service d'autopartage entre particuliers. Pour les habitants, c'est plus d'Economie, de Solidarité, d'Efficacité, d'Air pur.

L'autopartage c'est la mise en commun d'un véhicule, pour qui ?

Il suffit d'avoir envie de partager une voiture et d'avoir un emploi du temps compatible avec les autres personnes.

Plusieurs personnes cherchent à constituer un groupe d'autopartageurs sur votre secteur.

Le côté pratique

Le Parc naturel régional du Pilat fournit les documents nécessaires pour s'organiser en toute sérénité : contrat entre les personnes du groupe autopartage, carnet de bord et assurance. En effet les collectivités impliquées ont contracté une assurance qui prend le relais de celle de la personne propriétaire lorsque la voiture est partagée. Ainsi pas de souci de malus et pas de souci en général. L'assurance est gratuite et c'est à chaque groupe de se mettre d'accord, du tarif au kilomètre qui sera appliqué pour l'utilisation du véhicule en autopartage. Le Parc du Pilat apporte conseils et suivi.

Toutes les informations sur <https://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/le-parc-a-votre-service/autopartage/>
 Au près du Parc du Pilat : 04 74 87 52 01

PARTAGER UNE VOITURE
 Pourquoi pas vous ?

AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS
 Partagez une voiture et bénéficiez **gratuitement** d'un accompagnement personnalisé et d'une assurance sur mesure

Renseignez-vous
 04 74 87 52 01
 info@parc-naturel-pilat.fr
www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/le-parc-a-votre-service/autopartage

Le Parc nous informe
 Parc naturel régional du Pilat 3 rue Benoît 42410 Pilissas - 04 74 87 52 01
 info@parc-naturel-pilat.fr - www.facebook.com/ParcduPilat
www.parc-naturel-pilat.fr

Une opération accompagnée par
 ADEME, ALEC, SAINT-ETIENNE Métropole, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Vienne Condrieu, etc.

Bilan concernant le prévention des déchets

Dans le cadre de sa politique des déchets, Saint Etienne Métropole incite depuis 2019 les habitants du territoire à acquérir des équipements pour gérer leurs bio-déchêts à domicile, via le versement d'une subvention :

- de 30 € pour un composteur domestique ;
- de 50€ pour un lombricomposteur ou un poulailler.

Ce dispositif est reconduit jusqu'au 30 novembre 2021, selon les mêmes modalités.

Voici un premier bilan de cette action pour la commune de Châteauneuf :

Dossiers instruits	2019	2020
- Poulaillers	1	5
- Lombricomposteurs	0	0
- composteurs	1	3
Montant versé	80 €	340 €

Escroquerie

Le commissariat de police de Saint-Chamond vous informe d'une recrudescence d'escroqueries via internet. Les principaux modes opératoires sont les suivants :



- la vente d'objet par petites annonces sur internet : le potentiel acheteur, par différentes manœuvres, persuade le vendeur de lui remettre de l'argent via une carte prépayée dans un bureau de tabac et de lui communiquer son code. Au final, aucune vente n'est réalisée.

« Quand vous vendez un objet, vous n'avez pas à verser une somme d'argent pour le paiement de votre propre bien »

- l'escroquerie à l'embauche : une personne recherche un emploi via internet ou un réseau social. « Un employeur » la contacte et lui propose, lors de la conversation, d'encaisser des chèques, notamment pour compenser d'éventuels frais. Dès que le pseudo employeur a connaissance du dépôt des chèques en banque, il demande à la victime d'acheter des cartes prépayées dans des bureaux de tabac et de lui communiquer leurs codes.

Or, après vérification de la banque qui intervient dans les quinze jours, le(s) chèque(s) s'avèrent être frauduleux (volés). Le montant des chèques encaissés est alors annulé par la banque sur le compte de la victime qui se sera donc fait subtiliser le montant des cartes prépayées.

« Un employeur, avant tout versement d'un salaire, doit signer un contrat de travail avec l'employé ».

- l'escroquerie aux sentiments : la victime rencontre une personne sur les réseaux sociaux, qui la détermine à se dénuder devant la caméra de l'ordinateur, de la tablette ou du téléphone. Rapidement, la victime qui s'est laissée persuader, reçoit alors un message d'un supposé service de police lui demandant le versement d'une somme d'argent pour stopper les poursuites judiciaires. Ces courriers sont facilement identifiables, car comportant de nombreuses fautes d'orthographe.

« Les services de police ne décident pas des poursuites et n'adressent pas ce type de correspondance. Pour répondre d'un acte répréhensible, l'auteur d'une infraction est convoqué dans un service de la Police Nationale ».

Pour plus d'informations : internet-signalement.gouv.fr

Nouvelles entreprises



Nouvelles entreprises

Des petits plats dans les grands

Le traiteur Castelneuvien idéal pour vos événements vous propose désormais tous les vendredis soir une vente à emporter de paëlla.

Notre recette familiale est réalisée depuis plusieurs générations avec des produits frais et de qualité.

N'hésitez pas et réservez vos parts de paellà, elle est cuisinée le jour même et prête à être dégustée jusqu'au dimanche.

7 euros la part de 500/600 grammes

Exclusivement sur réservation jusqu'au mercredi midi au 06 99 71 81 30 ou sur notre page Facebook : Des petits plats dans les grands.

Enlèvement de 17h30 à 19h au hameau de la grange (proximité du stade).

Et n'oubliez pas, votre traiteur se déplace pour vos événements et prépare devant vos convives de succulents plats (paëlla, poulet basquaise, jambalaya, fideuà, choucroute ...). Renseignements au 06 99 71 81 30.



La Spiruline du Pilat ... c'est à Châteauneuf !

Je m'appelle Aurélien Meunier, depuis avril 2020 vous m'avez peut-être croisé sur la commune car je m'installe à Granay sur l'ancienne roseraie de Fabien Duchet (vous pouvez toujours lui acheter des rosiers mais maintenant uniquement à Saint-Maurice sur Dargoire).

Je me lance dans la production paysanne de Spiruline, j'ai choisi une installation progressive, mes premiers bassins sont maintenant prêts et je vais commencer les récoltes dans quelques jours. Ce sera la concrétisation d'un travail débuté en 2019, accompagné par la chambre d'agriculture et la Fédération des Spiruliniers de France.

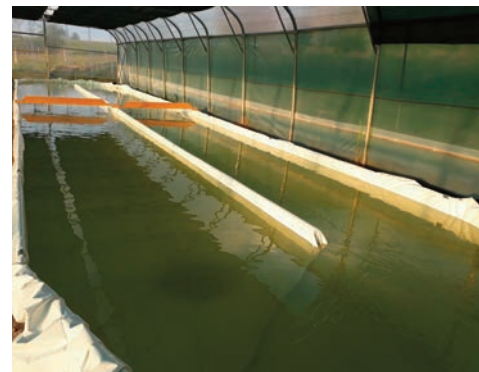
La Spiruline est l'aliment le plus riche après le lait maternel, on lui prête beaucoup de vertus qui tiennent à sa composition, elle contient une soixantaine de nutriments qui vont aider le corps à fonctionner au mieux. Elle ne remplace pas une alimentation normale mais vient la compléter, les sportifs en sont friands, les personnes âgées et les malades y trouvent une source de vitalité et son taux de fer élevé lui vaut d'être fréquemment conseillée pour lutter contre l'anémie. On peut aussi simplement la consommer pour son bien-être.

La Spiruline vous intéresse ? Vous voulez en savoir plus ? Venez visiter ma ferme et découvrir ce nouvel aliment. Je n'ai pas encore d'horaires de visite, donc si le portail est ouvert, entrez ... et si vous voulez être sûr de me trouver, appelez-moi un peu avant votre arrivée ;-)

A bientôt,

Aurélien Meunier
Spiruline du Pilat
153 route du bajard
42800 Châteauneuf

Tél. 06 08 50 54 84



Enfance jeunesse

Participations financières

Vous pouvez apporter tout au long de l'année les documents nécessaires afin de vous faire rembourser les participations financières accordées aux familles pour l'année 2020-2021.

Attention date limite au lundi 15 juillet inclus dernier délai.

Si vous n'avez pas tous les documents en votre possession, **vous devez impérativement prévenir le secrétariat avant cette même date** afin que l'on puisse prendre en compte votre dossier.

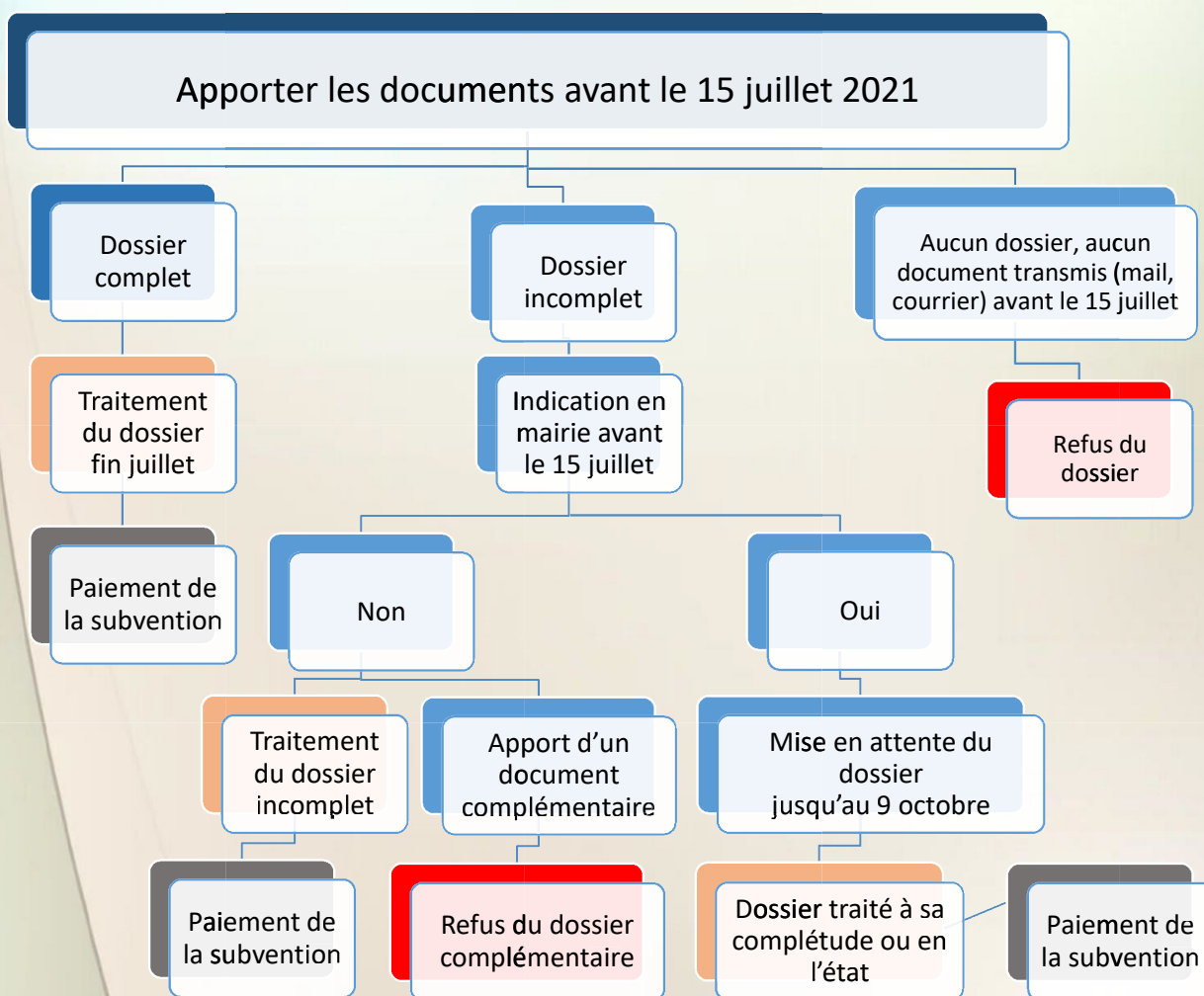
Tous dossiers apportés après ce délai, ne pourront être pris en compte. Le montant de la participation ne sera versé qu'une fois le dossier finalisé.

Pour rappel : le dossier doit comprendre un relevé d'identité bancaire.

Participations financières accordées aux familles pour l'année 2020-2021

Les participations financières accordées aux familles Castelneuviennes sont fixées comme suit :

- cantines scolaires : 1,25 € par repas,
- fournitures scolaires : 20 € par enfant,
- participation francas SIPG : selon barème dans un minimum de 5 €,
- Aide périscolaire (hors déduction fiscale pour -6 ans) : 50 % du montant à charge par an et par enfant.
- Aide aux sorties scolaires de 2 jours et plus (une fois par an) : 30 % du montant à charge par an et par enfant



Et la fibre ?

L'opérateur Orange est en charge du déploiement de la fibre optique dans les communes de Saint-Etienne Métropole

Les travaux en cours de réalisation sur la commune sont pour le compte de Sogetrel (L'entreprise Sogetrel fait partie d'un des sous traitants d'Orange.) concernant le projet de déploiement de la fibre optique.



Il existe deux types de travaux :

1 - les travaux de remplacement de poteaux telecom déjà existants qui ne passent plus aux calculs de charge de bureau d'étude. Il s'agit de remplacement des anciens poteaux déjà existants avec des nouveaux poteaux renforcés.

2 - les travaux d'implantation de nouveaux poteaux télécom (souvent en dédoublement de poteaux Enedis déjà existants) afin de pouvoir rassurer le parcours pour le déploiement de la fibre optique.

Il convient de rappeler que l'engagement d'Orange pris auprès de l'Etat, est de rendre éligible 100% des habitations d'ici à fin 2022 sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Pour plus d'information :

Tester son éligibilité : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

S'inscrire pour être informé de l'état d'avancement du déploiement : <https://boutique.orange.fr/internet-fibre>



Transport scolaire

Saint-Etienne Métropole travaille au quotidien pour offrir des transports adaptés au besoin de nos élèves ! Près de 4000 enfants provenant de nos 53 communes voyagent chaque jour sur les lignes scolaires qui sillonnent le territoire.

Du 1er juin 2021 au 30 avril 2022, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant en ligne.

Attention : les inscriptions doivent impérativement se faire avant le 31 juillet 2021. Dès le 1er août, une majoration de 3€ par mois sera systématiquement appliquée sur le tarif de l'abonnement scolaire.

Nous vous invitons à effectuer cette démarche le plus rapidement possible pour disposer de votre carte pour la rentrée scolaire.

<https://transports-scolaires.agglo-st-etienne.fr/index.php/>



La chasse



Les chasseurs, entre le marteau et l'enclume !

La chasse est avant tout, un loisir, une passion, un sport. Il s'agit sans doute du plus ancien de nos loisirs, pratiqué longtemps en France par la noblesse, il s'est démocratisé après la révolution.

Cette activité a depuis, beaucoup évolué dans ses pratiques, avec au fil des années la mise en place d'une réglementation très restrictive, mais elle a su garder cette magie, partagée entre chasse moderne, protectrice, respectueuse de la nature et pratique ancestrale où l'être humain ressent encore cette envie de cueillir pour se nourrir.

Tantôt considérés comme écologistes au vu de leurs connaissances empiriques de la faune sauvage, ou comme sauveurs contre les animaux dévastateurs des cultures ou de la forêt ou encore comme des « barbares » par la mise à mort des animaux que les écrans ont transformé en douces peluches inoffensives, les chasseurs se situent en permanence entre le marteau et l'enclume.

Durant ces quarante dernières années, la pratique de la chasse a dû s'adapter.

Dans les années d'après-guerre, le petit gibier (lièvre, perdrix, lapin...) était très abondant et les chasseurs étaient avant tout des cueilleurs. La réglementation était simple : une date d'ou-



verture et une date de fermeture suffisaient à organiser les prélèvements d'animaux en surnombre tels les lapins de garenne qui pouvaient dévaster entièrement des parcelles de culture. Puis, sont venues des maladies virales qui ont décimé ces populations et l'évolution galopante de l'agriculture intensive qui a modifié les habitats favorables à la petite faune. Parallèlement à cela, les forêts ont été délaissées de tout entretien, ce qui a favorisé la progression du « grand gibier » sangliers, chevreuils...

Evolution des pratiques

Les chasseurs ont dû s'organiser pour chasser différemment, en battue (en groupes avec des personnes postées et des rabatteurs), seule méthode efficace pour limiter les populations de sangliers qui ont progressé de façon exponentielle et qui occasionnent des dégâts aux cultures (prairies, maïs et céréales).

Ce mode de chasse en groupe, le plus répandu aujourd'hui ne bénéficie plus de l'image traditionnelle du grand père qui partait seul avec son chien. Les règles de sécurité indispensables aujourd'hui, ont couvert les épaules des chasseurs de vêtements fluorescents qui les rendent visibles aux yeux de tous, dans les campagnes.

Evolution de leur implication dans la gestion des territoires

Parallèlement, pour combler la dégradation des habitats, les chasseurs portent financièrement et humainement de nombreuses actions de préservation de l'environnement, telles que les plantations de haies, le curage des mares, l'implantation de cultures diversifiées, l'ouverture des milieux, l'entretien des chemins...

Des valeurs fortes

A l'heure où la société est individualiste, les chasseurs quant à eux partagent de vraies valeurs de convivialité et animent les villages. Ils font preuve de patience, d'écoute et d'observation, autant de notions en perte de vitesse aujourd'hui.

Les dérogations liées à la COVID, une nouvelle incompréhension

Lors du confinement annoncé en octobre par le gouvernement, en début de saison de chasse, une circulaire ministérielle a annoncé des dérogations pour la régulation des populations de grand gibier qui relève de l'intérêt général au vu des dégâts occasionnés sur les cultures.

Ces dérogations comprises par le randonneur, le joggeur ou encore par le commerçant qui ne pouvait plus travailler, l'étaient également pour le chasseur. Le chasseur, comme cela a été dit précédemment, va à la chasse par loisir et non avec des objectifs chiffrés de régulation même s'il participe à l'équilibre entre la faune et les activités agricoles. Le chasseur de petit gibier, s'est vu lui, interdit de sortie quand la chasse collective pouvait avoir lieu, incompréhensible d'un point de vue sanitaire.

Contact presse : Mme Sandrine GUENEAU-AUDIN

☎ 06-71-27-03-28

✉ fede.chasseur42.dir@orange.fr

ACTIONS DE GESTION

- + 540 ha de cultures diversifiées implantés pour la faune / an.
- 110 kms de haies replantées.
- 100 ha de débroussaillage.
- + de 10000 heures de bénévolat pour suivre les

Association familiale

L'association familiale a comme toutes les associations annulé toutes ces manifestations depuis mars 2020 et également toutes ces activités comme les ateliers créatifs, le patchwork, la vannerie.

Malgré tout, nous avons pu organiser une marche de jour pour le téléthon en remplacement de la marche de nuit sur les chemins de la commune par petits groupes et dans le respect des règles sanitaires sans regroupement salle des Pervenches pour la soupe à l'oignon, dommage ce moment est toujours très apprécié de tous, cette marche nous a permis de remettre la somme de 1150€ sous forme de dons à L'AFM-TELETHON, en espérant pouvoir faire mieux la prochaine fois, merci à tous pour votre participation.

Pour les activités, seule la gymnastique a pu continuer non sans problèmes pour bien être dans le cadre des règles sanitaires, les cours donnés en vidéo pour certains ou en extérieure pour d'autres, l'association remercie Cécile pour sa persévérance et Maryse pour son accueil sur le stade avec l'accord de la commune.

Prochain rendez-vous avec l'association, si cela est possible le samedi 18 juin pour l'assemblée générale.



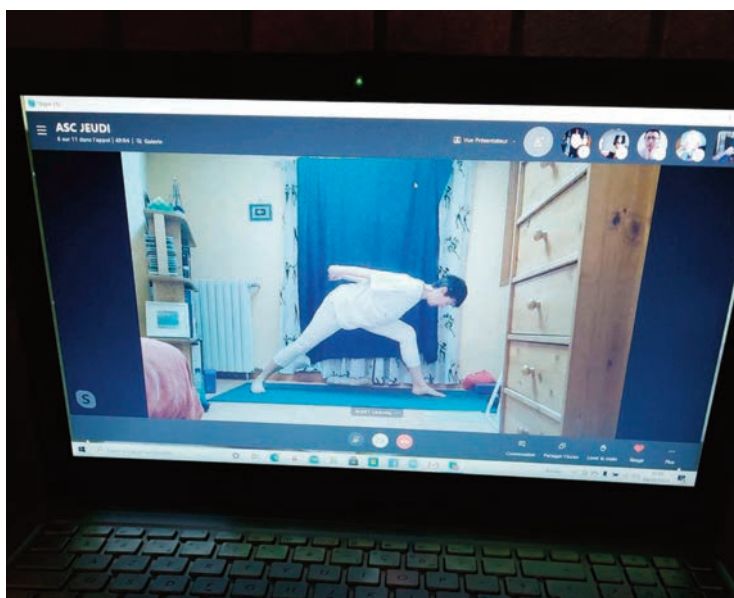
ASC YOGA

Face à la situation actuelle, nous avons mis en place depuis quelques mois des cours en ligne

aux horaires de nos cours habituels. Plus de la moitié de nos adhérents a répondu présent.

Agnès nous envoie une fiche avec le déroulé de la séance, ce qui permet aussi à ceux qui n'ont pas fait ce choix de pratiquer chez eux. Nous nous connectons un quart d'heure avant l'heure du début du cours, prenons des nouvelles des uns et des autres, puis la séance se déroule chacun chez soi et quand même ensemble.

Une belle manière de rester en lien et de continuer notre activité !



Voici le témoignage de l'une de nos adhérentes :

"Le yoga par Skype ! Jamais !" voilà quelle a été ma première réaction... et comme je n'aime pas laisser en suspens les éventuelles découvertes et bien j'ai essayé et les cours hebdomadaires sont devenus une vraie joie, déjà de retrouvailles avec les adhérents qui participent, et une facilité d'accès, un vrai moment de détente et de pratique, merci Agnès ! Essayez donc...

La saison 2020-2021 aura été bien particulière. Nous espérons vraiment reprendre les cours de yoga "comme avant" en septembre dans la salle Era.

Pour tous renseignements sur les cours : Marie-Louise GAMBINO : 06 79 02 79 63



ASC Foot

L'entraînement continu.

Grâce au feu vert de la mairie, les licenciés de l'AS Châteauneuf ont pu s'entraîner quotidiennement depuis le début de l'année. Les horaires ont toutefois été aménagés pour répondre aux contraintes du couvre-feu.

Un grand merci aux éducateurs qui se sont adaptés à tous ces changements.

Même si la pratique du football est quelque peu modifiée, parents et surtout joueurs sont heureux de pouvoir se retrouver et pratiquer leur sport favori.

Ici les U6 et U7 font des exercices pour travailler sur les passes, les contrôles et les tirs.



Pendant cette longue trêve sans rencontre, le club en a profité pour aménager le local de stockage de la buvette en chambre froide.

Grâce à la participation de joueurs seniors, plus de frigo mais une pièce réfrigérée à moindre coût.

Une économie électrique mais aussi une amélioration pour les bénévoles responsables de la buvette.

Les 40 ans seront chargés de réaménager le local de stockage, ainsi que la construction d'un barbecue à l'extérieur.

Malgré l'arrêt des compétitions, le bureau se réunit afin de préparer la saison prochaine qui nous l'espérons tous sera « normale ». En respectant (sauf pour la photo) les gestes barrières. Préparation de la saison sportive : matériel, entraîneur, éducateur pour chaque catégorie. Mais aussi la tenue des manifestations, les inscriptions et les tarifs des licences.

D'ailleurs si des enfants veulent pratiquer le football, ils peuvent venir les mercredis de Juin mais aussi à la rentrée de septembre pour effectuer des essais.



Si les horaires ont changé les plus de 40 ans sont toujours aussi motivés pour partager un moment sportif et conserver une bonne condition physique. Chaque samedi une dizaine de licenciés repartie en deux équipes pratique leur sport favori. Les entraînements sont adaptés pour appliquer les règles imposées par la ligue de Football, interdiction d'utiliser les vestiaires et éviter les contacts d'où des groupes de cinq voir six joueurs.



L'AS CHATEAUNEUF FOOTBALL ORGANISE
SON

**Vide maison
Vide grenier**
Venez nombreux !

LE DIMANCHE 4 JUILLET 2021 à partir de
6h00
AU PARC DU CHATEAU DU MOLLARD
Adresse Gps : Allée de l'Octroi. 42800
Châteauneuf
Inscription sur place
10 euros les 5 mètres
Caution Emplacement propre obligatoire
TEL : 06.98.87.80.30 DE 14H à 19 H
ascfextratransportif@gmail.com

Hommage à Paule François



Il y a un an, en avril 2020, Paule nous quittait dans des conditions si particulières qu'il n'a pas été possible de lui rendre l'hommage qui lui était dû.

Elle a été une femme exceptionnelle de gentillesse, de discrétion et d'altruisme.

Son histoire est celle d'une petite fille née en France le 2 novembre 1931, ses parents ayant émigré de Pologne dans les années 30.

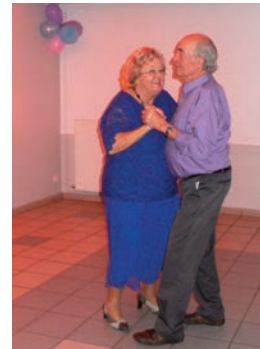
Elle s'est très vite construit un bagage culturel grâce entre autres à une institutrice dont elle parlait souvent, qui avait vu en elle « une petite fille très intelligente et volontaire » disait-elle, et qui l'a accompagnée dans ses apprentissages scolaires et découvertes culturelles.

Puis les arrière-petits-enfants sont arrivés, et c'était un bonheur inouï à chacune de leurs visites. Ses yeux s'illuminaient et ses sourires à leur arrivée en disaient long sur ce qu'ils lui procuraient de bien être, et ce, plus tard, malgré l'absence cruelle de René et de Jean-Paul.



Sa vie fut d'une grande richesse, avec quelques points qui la caractérisaient :

- L'humour et le rire,
- La danse (elle ne ratait pas une valse...),
- La musique (chaque année les Chorégies d'Orange alliant l'opéra et le plaisir de retrouver les amis fidèles de Montpellier, en plus de tous les concerts et spectacles dont elle était férue, et une multitude de disques et CD),
- Son audace (apprendre l'anglais et s'initier au piano à plus de 50 ans...),
- La fête (toujours prête) avec famille et amis,
- Les bons repas au restaurant,
- Le chant (chanter en cuisine, en voiture, au jardin... puis son assiduité à la chorale de Châteauneuf),
- La lecture (capable de lire jusque tard dans la nuit),
- Et les fleurs et les arbres, qui la passionnaient.



Jeune fille, elle a rencontré sur son lieu de travail celui qu'elle appelait « Son grand », et ensemble, leur vie fut un tourbillon de rencontres, de sorties entre amis, de réunions familiales, d'activités professionnelles variées et d'investissement dans la vie communale : jamais l'un sans l'autre.

La maison de la vallée de Couzon : la maison du bonheur où très régulièrement les nombreux invités venaient partager ses repas préparés avec tout son cœur.



Elle restera un modèle à travers ce qu'elle a transmis de respect, de disponibilité et d'attention portée aux autres même quand ils ne vont pas bien, de vigilance à ne pas porter de jugement hâtif sur les personnes, et à ne pas se laisser entraîner dans les médisances.

Et puis le sens de la famille : elle a pris soin de ses parents mais également de ses beaux-parents qui l'aimaient tant.

Paule a accompagné René dans les moments de joie et de bonheur mais aussi lors des situations de vie plus difficiles, et elle a apporté à ses enfants un amour sans faille dans tous les instants de leurs vies respectives.

Son bonheur : ses petits-enfants, ces 4 garçons qu'elle récupérait à la sortie de l'école, qu'elle accompagnait à leurs différentes activités, qu'elle faisait manger, qu'avec René ils ont emmenés en vacances durant des années, et qu'elle a aimés sans discontinuer.



Naissances

- REBIERE Lily née le 25/11/2020 à Givors
- LE QUÉRÉ Ugo né le 5/01/2021 à Saint Chamond
- COMBE Martin né le 31/01/2021 à Saint Etienne
- GERENZANI PHARISIER Phileas né le 11/02/2021 à Saint Priest en Jarez
- RIBELLES HAMIDI Aline née le 18/02/2021 à Roanne
- KISAKAYA Adem né le 3/04/2021 à Saint Chamond
- ROCHE Mayline née le 28/05/21 à Saint Priest en Jarez

Bienvenue sur la commune et félicitations aux parents.



LE QUÉRÉ Ugo

Mariages

- * Mr VILLENEUVE Rémi et Mme CUMET Violette le 10/10/2020
- * Mr BONNARD Michel et Mme DRAGONE Josiane le 27/03/2021
- * Mr CHAZELLE Fabien et Mme BONNIER Aurore le 5/06/2021

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés.

Mr BONNARD Michel et Mme DRAGONE Josiane



ROCHE Mayline

Décès

- * Mme CICCHIRILLO Antonia veuve PALLAGROSI née le 4/11/1933 à Cianciana Province d'Agrigente (Italie), décédée le 2/10/2020 à Saint Priest en Jarez
- * Mme CHAMBEYRON Hélène veuve TERRAT née le 5/04/1936 à Châteauneuf, décédée le 19/10/2020 à Châteauneuf
- * Mr MARRA Paolo né le 12/10/1937 à Cianciana (Italie) décédé le 10/11/2020 à Saint Priest en Jarez
- * Mr ORGERET Claude né le 25/04/1942 à Lyon 6ème, décédé le 20/11/2020 à Châteauneuf
- * Mr ANDRIOLO Marcel né le 18/01/1940 à Rive de Gier, décédé le 24/12/2020 à Châteauneuf
- * Mr SAVOLDELLI Jean-Louis né le 21/12/1955 à Rive de Gier, décédé le 30/12/2020 à Châteauneuf
- * Mr COIGNET Alain né le 20/03/1951 à Chagnon, décédé le 26/01/2021 à Châteauneuf
- * Mme COMBRE Marthe veuve PERRETON née le 20/02/1931 à Marcoux (Loire), décédée le 21/03/2021 à Saint Chamond

ROMEO Salvatore, né le 09 juillet 1926 à Melito di Porto Salvo (Italie) décédé le 29 avril 2021 à Châteauneuf.

* Mme DANON Marie Aline épouse CHAVANNE, née le 12/12/1955 à Lorette, décédée le 6/06/2021 à Châteauneuf

Nous présentons à leur famille nos sincères condoléances.

RIBELLES HAMIDI Aline

